

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 727

présenté par

M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Arrighi, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 23 QUINQUIES

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Toutefois, lorsque la distance entre l'établissement pénitentiaire et la résidence principale de la personne titulaire d'un permis de visite est supérieure à deux cent kilomètres, ces dispositions restent applicables. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à atténuer les effets de l'isolement social imposé aux personnes détenues en quartiers de lutte contre la criminalité organisée en rétablissant l'accès aux unités de vie familiale (UVF) pour les proches résidant à plus de 200 kilomètres de l'établissement pénitentiaire. La peine prononcée à l'encontre d'une personne ne doit en effet pas s'étendre à sa famille et ses enfants.